



VILLE D'AUBERCHICOURT
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
DÉPARTEMENT DU NORD

Auberchicourt,
Le 26 Mai 2026

N° 2026/47

Le Maire d'Auberchicourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L
2213-2,
Vu la nécessité de refaire le retraceage des parkings rue du Moulin Blanc côté
Auberchicourt.
Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité et la tranquillité publique tant
pour les usagers, les riverains, les piétons,

A R R E T E

- Article 1 : Le stationnement sera interdit le Mercredi 27 Mai 2026 de 6 h
à 12 h ; au niveau du chantier, rue du Moulin Blanc, côté
Auberchicourt.
- Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des
procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.
- Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :
 - Au Commissariat d'Aniche,
 - Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
 - Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
 - Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
 - Monsieur le responsable de EVEOLE
 -

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié
le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation
devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,
Olivier BAELUS.

